

Lampes du sanctuaire

Ste-Croix	27 juin 4 juillet	Pour faveurs obtenues Aux intentions d'un paroissien
St-Louis	27 juin 4 juillet	Micheline et Richard Roy Un résident de chalet A B
St-Édouard	27 juin 4 juillet	Edith Lemay En souvenir de Lauréanne et Julien Turcotte par Juliette Turcotte
Ste-Emmélie	27 juin 4 juillet	Une paroissienne Jeanne-Mance Bergeron

Merci !

Dons pour les hosties

	27 juin	4 juillet
St-Louis		Aux intentions de Cécile Pérusse
St-Édouard		En souvenir de Lauréanne et Julien Turcotte par Juliette Turcotte
Ste-Emmélie	Une paroissienne	

Merci !

Assemblée de fabrique

Jean-Paul Lacroix, curé
Gilles Lamontagne, prés.

Marguilliers (ères) :

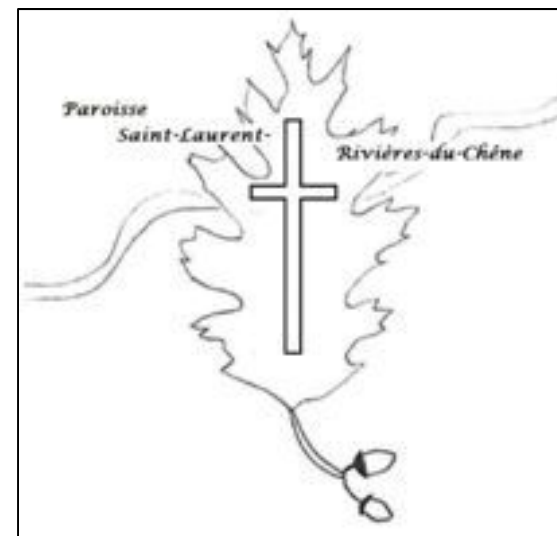
Diane Auger
Gaston Beaudet
Catherine Bélanger
Martin Briand
Claude Crégheur
Caroline Noël

Secrétaire d'assemblée :

Louise Tardif

Coordonnées d'accès au bureau de chaque communauté

St-Édouard	418-796-2221	fabriquestedouard@globetrotter.net
St-Jacques	819-292-2058	fab@municipalite.parisville.qc.ca
St-Jean	819-292-2050	fabrdeschaillons@hotmail.com
St-Louis	418-796-2044	fabriquestlouis@globetrotter.net
Ste-Croix	418-926-3222	lafabriqueste-croix@globetrotter.net
Ste-Emmélie	819-292-2858	(prendre l'adresse de St-Louis)
Ste-Françoise	819-287-0048	fabrfrancoise@hotmail.com
Ste-Philomène	819-287-4530	fabrfortierville@hotmail.com



Feuillet paroissial

Semaine du
4 juillet 2021

Jean-Paul Lacroix, curé

Réal Grenier, vicaire
Denis Potvin, diacre

Site WEB:

www.stlaurent-duchene.ca

Secrétariat central :

7510 Marie-Victorin, Lotbinière
(418) 796-2044

administration@stlaurent-duchene.ca

Heures d'accueil

Lundi, mardi et mercredi de 9 h 00 à 16 h 00, vendredi de 9h00 à 12h00.

Pour des urgences, vous pouvez communiquer avec le presbytère de Deschaillons
pour parler à un prêtre. Téléphone : 819-292-2050

Pour la réception des sacrements

Baptême, Premier pardon, Première communion et Confirmation : Pour l'inscription de l'enfant, communiquer au secrétariat central (418-796-2044) pour connaître les modalités à suivre.

Mariage : Pour connaître les modalités, communiquer avec le prêtre au moins six mois avant la date du mariage.

Pardon : Sur demande, à l'église avant les messes ou au presbytère sur rendez-vous. *Visite et communion à domicile* pour des personnes retenues à la maison : Sur demande, par le prêtre ou un laïc.

En cas de maladie sérieuse, d'accident grave ou mort subite, n'hésitez pas à demander le prêtre en tout temps, jour et nuit, pour l'onction des malades.

Visite et communion à domicile pour des personnes retenues à la maison : Sur demande, par le prêtre ou un laïc.

En cas de maladie sérieuse, d'accident grave ou mort subite, n'hésitez pas à demander le prêtre en tout temps, jour et nuit, pour l'onction des malades.

Plus de détails sur notre site internet.